

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2025 A 19H00

L'an deux mil vingt-cinq, le dix novembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, Mme Magali TETRAULT (*arrivée à 19h22*), Mme Claudine ARCHAMBAULT, M. Christophe GOURBILLON, Mme Chantal BOURGUEIL, M. Joël ARNAULT, M. Adrien BERTON, M. Hervé BARON, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. Mathieu MERER, M. Vincent PARAT, M. François BASSET-CHERCOT,

Etait excusé : M. Thierry LARCHER, Mme Sophie NICOLAS a donné pouvoir à M. Olivier DURAND, M. Jérôme ROY a donné pouvoir à M. Olivier DURAND,

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

AJOUT A L'ODRE DU JOUR :

- **Demande de subvention CMA**

- **Approbation du conseil municipal du 13/10/2025**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 13 octobre 2025.

- **Devis broyeur**

Monsieur le Maire rappelle que le broyeur qui devait être acheté chez Ouvrard Touraine n'est pas compatible avec le matériel actuel. Après avoir rencontré le commercial de la société, il est proposé plusieurs alternatives :

- Achat d'un nouveau tracteur d'occasion New holland de 2022 avec 1204 heures, 105 cv, chargeur (etc) et reprise de l'ancien tracteur.
- Reprise du broyeur inadéquat
- Achat d'une nouvelle épareuse et reprise de l'ancienne pour un prix net reprise déduite de 24 000 € HT

Le conseil municipal serait plutôt d'avis d'investir dans un nouveau tracteur mais demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur l'état du tracteur et ses capacités de relevage ainsi que de demander une garantie plus longue.

Dans ce cas, le broyeur serait alors conservé ; le conseil municipal ne retient pas l'offre pour l'épareuse pour le moment, ceci n'étant pas la priorité.

Ces informations seront réétudiées en prochaine séance ainsi que les modalités de financement.

- **PLUI : Classement de parcelles de A en N**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un administré a sollicité la commune afin que sa parcelle ZE 88 soit reclassée du zonage N (Naturel) vers le zonage A (Agricole) dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Il précise avoir reçu, de la part des services de la CCTVV, une préconisation visant à maintenir cette parcelle en zonage N, en raison d'un risque accru de crue identifié sur ce secteur. Ce risque limite fortement les possibilités de reclassement ou d'ouverture à l'urbanisation.

Monsieur le Maire indique également avoir constaté que les parcelles adjacentes ZI 102, 103, 104, 105, actuellement classées en A, se trouvent exposées au même aléa de crue. Par souci d'équité de traitement et conformément aux recommandations liées au risque inondation, il est proposé que ces parcelles soient également reclassées en N lors de la mise à jour du PLUi.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- DE REFUSER la demande de reclassement de la parcelle ZI 88 du zonage N vers le zonage A.
- DE PROPOSER la modification du zonage des parcelles adjacentes ZI 102, 103, 104, 105, actuellement classées en A, vers un zonage N, afin de tenir compte du risque de crue et d'assurer une cohérence réglementaire et territoriale.
- DE TRANSMETTRE la présente décision à la CCTVV dans le cadre de la procédure d'évolution du PLUi.

• Congrès des Maires d'Indre et Loire 2025

Monsieur le Maire annonce que le Congrès des Maires d'Indre-et-Loire aura lieu le Mercredi 3 décembre 2025 - Au Palais des Congrès Vinci à TOURS Avec pour thème : « Les Communes, c'est essentiel ! » de 8h à 17h.

Monsieur le Maire demande aux intéressés de se faire connaître pour les inscriptions avant le 21/11/2025.

Afin d'éviter de prendre chacun ses véhicules, Madame la Maire de l'Ile bouchard propose un transport collectif en bus au départ de l'Ile Bouchard à 7h15 pour un retour vers 18h-18h30. (Répondre avant le 28/11/2025 au google form)

Arrivée de Madame Magalie TETRAULT à 19h22

• Confirmation des Autorisations Spéciales d'Absences

Monsieur le Maire annonce qu'en séance du 2 octobre dernier, les membres du Comité Social Territorial ont émis un avis favorable concernant le projet de mise en place des autorisations spéciales d'absences évoqué en conseil municipal du 10/06/2025. La délibération est désormais effective.

• Assainissement : Mise à la réforme des biens obsolètes – DM N°01/2025 BU 12203

Monsieur le Maire explique que la conseillère aux décideurs locaux propose de procéder à la réforme des biens qui sont obsolètes dans l'actif du budget assainissement. Pour se faire, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le conseil municipal vote la décision modificative n°01 au budget unique Assainissement 2025 (12203) suivante :

INVESTISSEMENT

Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
2158-chapitre 040				4 270,91 €
2313		4 270,91 €		

FONCTIONNEMENT

Compte ou opération	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
675-chapitre 042		4 270,91 €		
61521-011	4 270,91 €			

- **Demande de subvention - CMA**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu une demande de subvention de la part de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Joué-les-Tours afin de financer ses actions éducatives.

La CMA accueille 1 élève parçayais dans ses locaux.

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE la demande de subvention de la CMA pour un montant de 30€
- CHARGE Monsieur le Maire de verser la subvention
- DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748

Les crédits seront inscrits au budget unique 2025 au chapitre 65 / Article 65748

- **Questions diverses**

Travaux de voirie

Monsieur le Maire indique que les travaux de voirie « route de la Brèche » touchent à leur fin et évoque les problèmes recensés : Deux poteaux télécom cassés et déclarés, des travaux de Val Touraine Habitat non signalés.

Bien sans maître

Monsieur le Maire annonce que le bâtiment en ruine du bien sans maître récemment rentré dans le patrimoine de la commune ont été démontés pour éviter leurs chutes sur la voie publique.

Le conseil municipal s'est clôturé à 19h34